

Ministère  
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites  
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le 19

ARRÊTÉ :

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites du Bas-Rhin dans sa séance du 18 Décembre 1945;

ARRÊTÉ :

Article premier - Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt pittoresque la rue Mercière à Strasbourg située entre la place de la Cathédrale d'une part, la rue du Vieux-Marché aux Poissons et la place Gutenberg, d'autre part.

Cette inscription affecte, pour leur façade et leur toiture visibles de la voie publique, les immeubles sis aux n° 1 à 12 et 14 rue Mercière, ainsi que le sol de ladite rue.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Strasbourg ainsi qu'aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.//

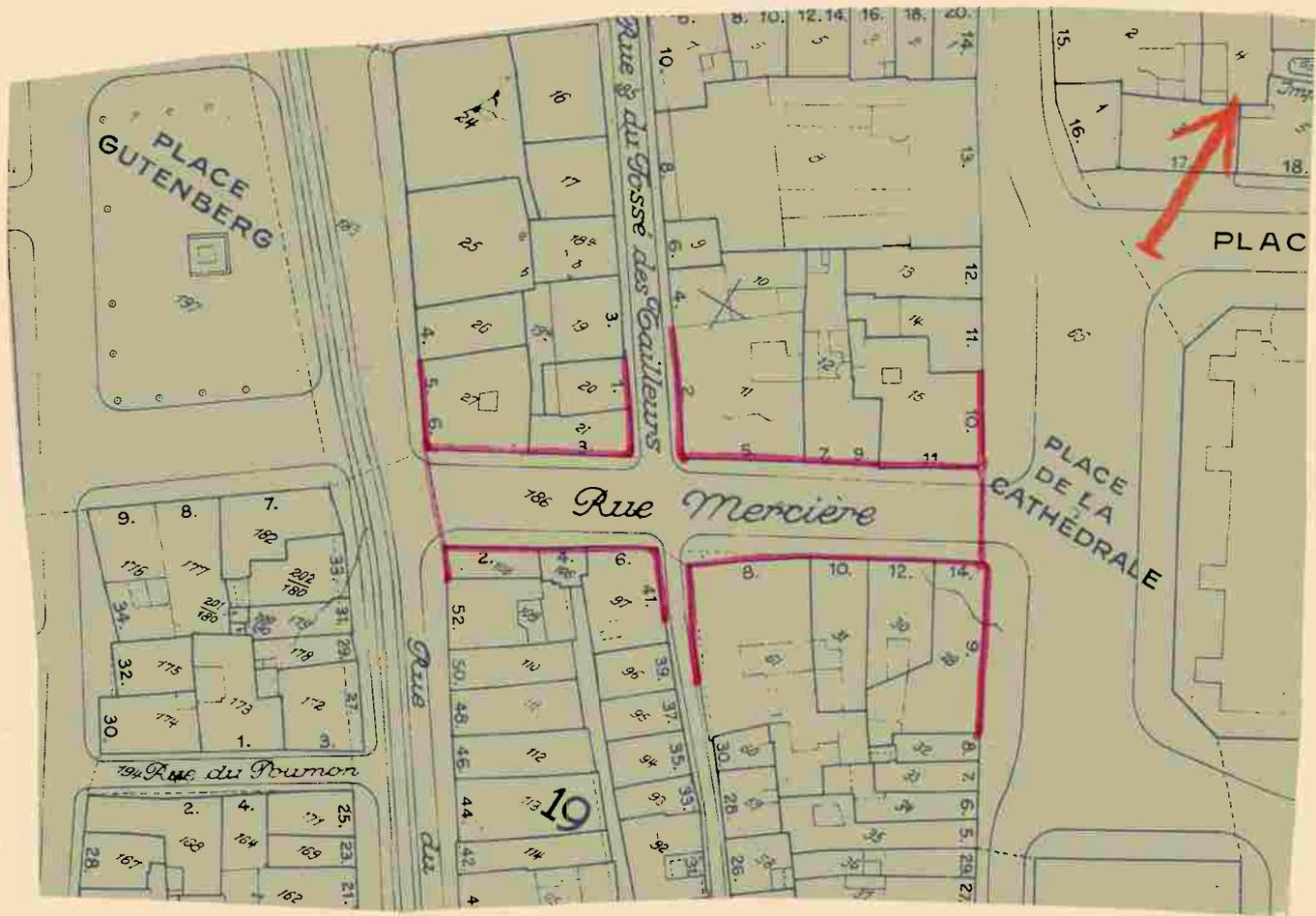
Paris, le 14 JUIN 1946

*J. Mar*

ANNEXE A L'ARRETE DU 14 Juin 1946  
portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques  
du Bas-Rhin, au rue Mercière à Strasbourg

-----

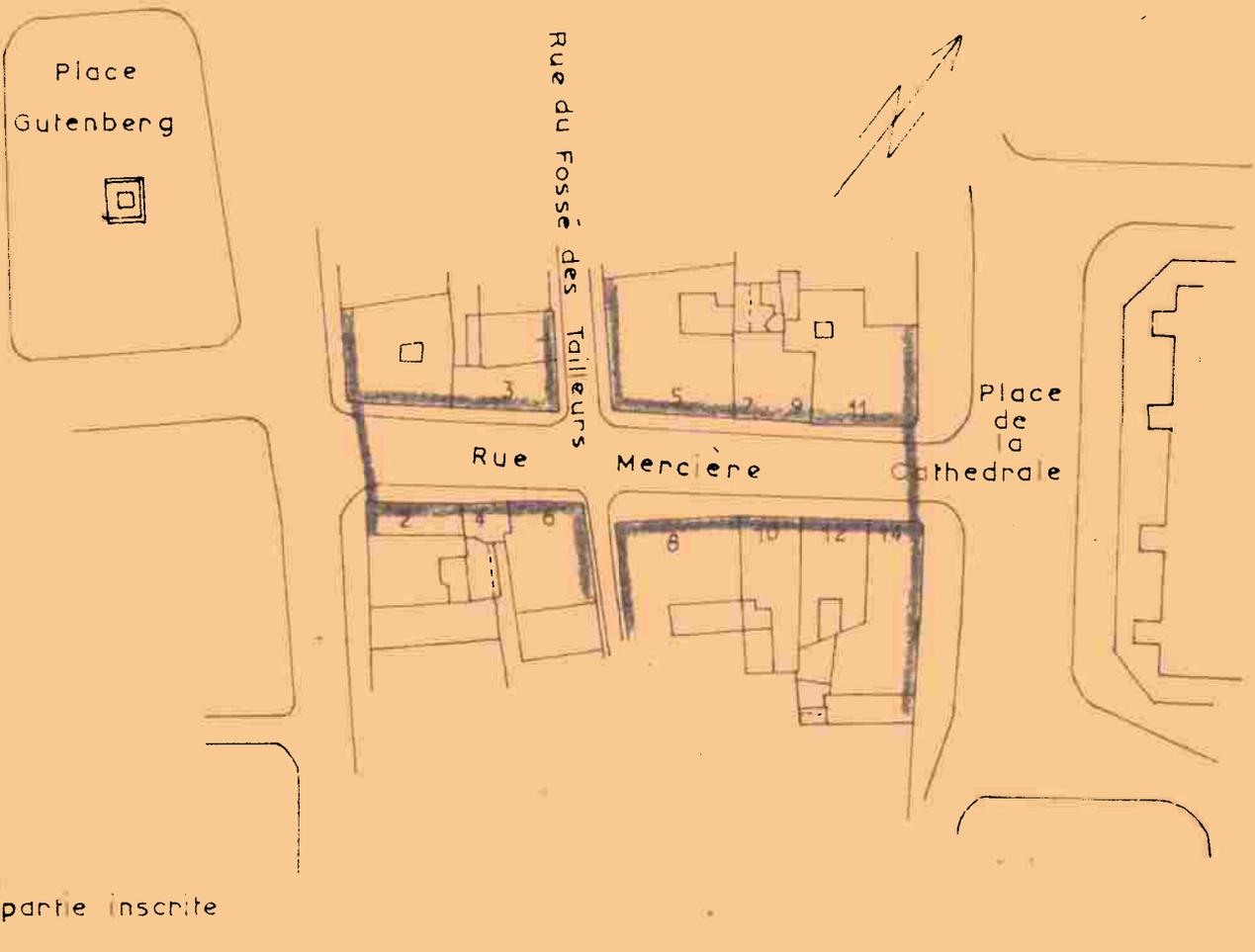
Ville de Strasbourg	14, rue Mercière 9, Place de la Cathédrale rue Mercière (1e sol de la...)
Asatis Incendie	5, rue Mercière
BLUM Arthur et BAUMANN Arthur	12, rue Mercière
BORNEMANN Albert	6, rue Mercière
KOINTZMANN Charles	4 d°
MAY Cécile	8 d°
MULLER Emera	3 d°
SCHAUFFER G.	1 d°
SCHLEIFFER Edouard	2 d°
STEGER Jean	10 d°
STENGELIN Jules	7.9 d°
ZIMMERMANN	11 d°



Le n° 13 n'existe pas.

BAS-RHIN  
**STRASBOURG**  
CHEF LIEU DE DEPARTEMENT

**RUE MERCIERE**



Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt pittoresque la rue Mercière à Strasbourg située entre la Place de la Cathédrale d'une part, la rue du Vieux-Marché aux Poissons et la Place Gutenberg, d'autre part.  
 Cette inscription affecte pour leur façade et leur toiture visibles de la voie publique les immeubles sis aux nos 1 à 12 et 14 rue Mercière, ainsi que le sol de ladite rue.

( Arrêté du 14 Juin 1946 )